

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté 91 - 060

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 22 Avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

17 Avril 1991

DATE D'AFFICHAGE

17 AVRIL 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme
LISION, MM. BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN,
Adjoints

M. BARON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme
FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU, PELTIER,
MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des
membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. MOULINEAU par M. REVOLAT
M. TAP par M. QUENTIN

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Monsieur COASSIN Daniel a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ASSOCIATIONS CULTURELLES
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 1991

VOTE : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1991,
- VU la proposition de répartition faite par la Commission Culturelle réunie le 17 Avril 1991,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'allouer les subventions suivantes :

. Atelier d'Architecture Lycée Professionnel CHAMPLAIN	2 000 F
. Jeunesse Musicales de FRANCE (J.M.F.)	1 000 F
. Les Amis de la Musique de Chambre (Musique en Pays Royannais)	120 000 F
. Centre D'Arts Plastiques (Subv.Ordinaire = 100.000 F - Subv.Exceptionnelle = 55.000 F)	155 000 F
. Foyer du Lycée de ROYAN	7 000 F
. Harmonie de ROYAN	22 000 F
. Baladins du ROI-YAN	2 000 F
. Les Petits Chanteurs de Notre-Dame de ROYAN	5 000 F
. Club Philatélique	1 500 F
. Batterie Fanfare de l'Océan	24 000 F
. Université Inter-Ages	24 000 F
. APRILHIS	20 000 F
. ARCANTE	10 000 F
. Association Paroissiale du Parc	10 000 F
. Association Foyer Socio-Educatif (Lycée Champlain)	5 000 F
. Culture et Bibliothèque	2 000 F
. Groupe Photo du Pays Royannais	5 000 F
	=====
TOTAL.....	415 500 F
CREDIT RESERVE.....	254 500 F
	=====
TOTAL GENERAL.....	670 000 F

- d'imputer les dépenses correspondantes au Chapitre 945.28 - Article 657 du Budget de l'exercice 1991.

. Société du Musée de ROYAN	6 000 F
	=====
<u>TOTAL.....</u>	6 000 F

- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.23 - Article 657 du Budget de l'exercice 1991.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres
présents,

Pour Extrait conforme

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 2 Mai 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général,